



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du lundi, 26 août 2013, tenue au 901, rue Royale à
Malartic, à 20 h 00**

M. le maire, André Vezeau, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5

Est absent :

M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présents :

Mme Lucie Roger, directrice générale, trésorière et greffière adjointe
Me Gérald Laprise, greffier et directeur des services juridiques

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2013;

1.3.- Certificat de conformité pour l'exploitation d'une gravière par L. Fournier & Fils inc.;

**RÉSOLUTION
2013-08-295**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 1.4.- Certificat de conformité pour plan de béton pour l'entreprise L. Fournier & Fils inc.;
- 1.5.- Certificat de conformité pour un atelier de mécanique pour l'entreprise L. Fournier & Fils inc.;
- 2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE**
- 2.1.- Dépôt de la liste sélective des déboursés au 31 juillet 2013;
- 2.2.- Autorisation de paiement no. 1 à Construction Pépin & Fortin inc. pour la construction d'un bâtiment de services;
- 2.3.- Adoption des états financiers révisés 2012 de l'Office municipal d'habitation de Malartic;
- 2.4.- Comité piste 4 saisons de Malartic : Entretien de la piste par la Ville de Malartic;
- 3.0. - URBANISME**
- 3.1.- Adoption du premier projet : *Règlement numéro 812 relatif aux résidences privées pour personnes âgées;*
- 3.2.- Adoption du premier projet : *Règlement numéro 813 – Règlement relatif aux usages conditionnels de la Ville de Malartic;*
- 3.3.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour monsieur Roger Desmarais et madame Suzanne Chartrand au 760-772, rue Royale;
- 3.4.- Fermeture de voie de circulation par la Corporation minière Osisko : 9 et 10 septembre 2013;
- 3.5.- Point de rosée horticulture: Kiosque à légumes au 1010, rue Royale;
- 4.0.- COMMUNICATIONS**
- 5.0.- LOISIRS ET CULTURE**
- 5.1.- Programme de soutien à des projets de garde estivale et grands congés scolaires 2013-2014 : Convention;
- 5.2.- Permis d'alcool – Parc du Belvédère;
- 5.3.- Festival Western 2014;
- 6.0.- TRAVAUX PUBLICS**
- 6.1.- Contrat d'entretien - Photocopieur Canon C2020;
- 6.2.- Certificat de réception provisoire des ouvrages : Station de vidange sanitaire CMB;
- 7.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**
- 8.0.- COMITÉS/COMMISSIONS**
- 9.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

10.0.- AFFAIRES NOUVELLES

10.1.- Motion de félicitations : Arrangements floraux de la ville;

10.2.- Cercle des fermières : Réservation du Pavillon d'accueil et d'informations -Vente annuelle de 2 jours;

11.0.- CORRESPONDANCE

11.1.- Programme économie d'eau potable (PEEP) : Remerciements;

12.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

13.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2013

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2013,
tel que rédigé;

Adoptée.

1.3.- Certificat de conformité pour l'exploitation d'une gravière par L. Fournier & Fils inc.

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise L. Fournier & Fils inc. désire exploiter une gravière BEX sur une partie du lot 3 849 964 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette entreprise désire produire du granulat à béton afin de pouvoir approvisionner le plan de béton situé sur le chemin du Lac Mourier;

CONSIDÉRANT QUE les activités de concassage et de tamisage respectent la réglementation municipale en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le greffier et directeur des services juridiques à émettre un certificat de conformité réglementaire à l'entreprise L. Fournier & Fils inc. attestant que l'exploitation de la gravière BEX projetée sur une partie du lot 3 849-964 du cadastre du Québec ne contrevient à aucun règlement municipal et que la Ville de Malartic ne s'oppose pas à la délivrance des autorisations requises pour une telle exploitation;

Adoptée.

1.4.- Certificat de conformité pour plan de béton pour l'entreprise L. Fournier & Fils inc.

RÉSOLUTION
2013-08-296

RÉSOLUTION
2013-08-297

RÉSOLUTION
2013-08-298



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation d'une usine de béton par l'entreprise L. Fournier & Fils inc., située au 510, chemin Ste-Croix et Jolicoeur, respecte la réglementation municipale en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le greffier et directeur des services juridiques à émettre un certificat de conformité réglementaire attestant que l'exploitation d'une usine de béton par l'entreprise L. Fournier & Fils inc., située au 510, chemin Ste-Croix et Jolicoeur, ne contrevient à aucun règlement municipal;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2013-08-299

1.5.- Certificat de conformité pour un atelier de mécanique pour l'entreprise L. Fournier & Fils inc.

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation d'un atelier de mécanique par l'entreprise L. Fournier & Fils inc., situé au 580, chemin du Lac Mourier, respecte la réglementation municipale en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le greffier et directeur des services juridiques à émettre un certificat de conformité réglementaire attestant que l'exploitation d'un atelier de mécanique par l'entreprise L. Fournier & Fils inc., situé au 580, chemin du Lac Mourier, ne contrevient à aucun règlement municipal;

Adoptée.

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

2.1.- Dépôt de la liste sélective des déboursés au 31 juillet 2013

Conformément au *Règlement # 543 modifiant le règlement # 539* autorisant la trésorière à effectuer le paiement des factures, pour et au nom de la Ville de Malartic, madame la trésorière dépose la liste des factures payées au 31 juillet 2013.

RÉSOLUTION
2013-08-300

2.2.- Autorisation de paiement no 1 à Construction Pépin & Fortin inc. pour la construction d'un bâtiment de services

CONSIDÉRANT la demande de paiement no 1 de Construction Pépin & Fortin inc. pour les travaux de conception et de construction d'un bâtiment de services;

CONSIDÉRANT QU'une recommandation de paiement a été faite par MLS et Associés, architectes inc.;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no. 1 à Construction Pépin & Fortin inc.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

pour les travaux de conception et de construction d'un bâtiment de services pour un montant de 187 552,97 \$ (taxes incluses), et ce, conditionnellement à la réception des quittances;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-08-301**

2.3.- Adoption des états financiers révisés 2012 de l'Office municipal d'habitation de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER les états financiers révisés pour l'année 2012 de l'Office municipal d'Habitation de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-08-302**

2.4.- Comité piste 4 saisons de Malartic : Entretien de la piste par la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron de rescinder la résolution 2013-07-267, adoptée le 22 juillet 2013, afin que le 3^e considérant soit modifié afin de prévoir que c'est la Ville de Malartic, et non « ce comité », qui s'engage à entretenir la piste cyclable.

RÉSOLUTION 2013-07-267

**Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II :
Appui à la demande du Comité de piste cyclable de Malartic**

CONSIDÉRANT QUE le Comité piste 4 saisons de Malartic a un projet de réalisation d'une piste cyclable sur le territoire de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de la réalisation de cette piste cyclable sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ~~ce comité~~ la Ville de Malartic s'engage à entretenir la piste cyclable conditionnellement à ce que le projet se réalise;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le Comité piste 4 saisons de Malartic dans le cadre de leur demande d'aide financière au Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II concernant l'aménagement d'une piste cyclable entre la Ville de Malartic et la municipalité de Rivière-Héva;

Adoptée.

3.0.- URBANISME

**RÉSOLUTION
2013-08-303**

3.1.- Adoption du premier projet : Règlement numéro 812 relatif aux résidences privées pour personnes âgées

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

D'ADOPTER le premier projet de *Règlement numéro 812 relatif aux résidences privées pour personnes âgées*, tel que présenté;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-08-304**

3.2.- Adoption du premier projet : Règlement numéro 813 – Règlement relatif aux usages conditionnels de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le premier projet de *Règlement numéro 813 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Malartic*;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-08-305**

3.3.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour monsieur Roger Desmarais et madame Suzanne Chartrand au 760-772, rue Royale

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la propriété du 760-772, rue Royale, Malartic (lot #3 350 355 du cadastre du Québec) pour la rénovation de la façade du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d'évaluation du règlement #764 de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) telle que déposée et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-08-306**

3.4.- Fermeture de voie de circulation par la Corporation minière Osisko : 9 et 10 septembre 2013

CONSIDÉRANT QUE la Corporation minière Osisko organise un séminaire professionnel où un souper aura lieu sous un chapiteau en face du Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QU'une demande de fermeture de voie de circulation a été présentée pour la fermeture de la rue de la Paix, entre les rues Centrale Sud et La Sarre, de 8 h 00 le 9 septembre jusqu'à 9 h 00 le 10 septembre 2013;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la fermeture temporaire de la rue de la Paix, entre les rues Centrale Sud et La Sarre, de 8 h 00 le 9 septembre jusqu'à 9 h 00 le 10 septembre 2013, telle qu'indiquée au plan joint à la présente



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

résolution;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-08-307**

3.5.- Point de rosée horticulture: Kiosque à légumes au 1010, rue Royale

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Point de rosée horticulture demande au conseil municipal la permission de pouvoir utiliser le terrain du 1010, rue Royale, pour aménager un kiosque de vente de produits locaux les vendredis, entre 16 h 00 et 19 h 00, pour la période du 30 août au 4 octobre 2013;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER Point de rosée horticulture, à utiliser le terrain du 1010, rue Royale, pour aménager un kiosque de vente de produits locaux les vendredis, de 16 h 00 à 19 h 00, pour la période du 30 août au 4 octobre 2013;

Adoptée.

4.0. - COMMUNICATIONS

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

**RÉSOLUTION
2013-08-308**

5.1.- Programme de soutien à des projets de garde estivale et grands congés scolaires 2013-2014 : Convention

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a obtenu une subvention dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde estivale et grands congés scolaires;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la directrice générale et trésorière à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde estivale et grands congés scolaires;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-08-309**

5.2.- Permis d'alcool – Parc du Belvédère

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic désire obtenir un permis d'alcool permanent au Pavillon d'accueil et d'information du Parc du Belvédère;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur Christian Legault, directeur du Service des loisirs et de la culture *par intérim*, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, la demande de permis d'alcool pour le Pavillon d'accueil et d'informations du Parc du Belvédère;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**RÉSOLUTION
2013-08-310**

5.3.- Festival Western 2014

ADOPTÉE.

CONSIDÉRANT QUE le Festival Western 2014 doit prévoir dans ses préparatifs la tenue d'un rodéo en 2014;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RÉSERVER les dates pour la tenue d'un rodéo les 16 et 17 août 2014 dans le cadre du Festival Western de Malartic;

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION
2013-08-311**

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

6.1.- Contrat d'entretien - Photocopieur Canon C2020

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RENOUELER le contrat d'entretien avec Larouche Bureautique concernant le photocopieur Canon C2020 au Service des travaux publics pour la période du 27 juin 2013 au 27 juin 2014, au prix de 20,80 \$ mensuellement pour 1 000 copies noires à 0,0156 \$/impression (impressions excédentaires à 0,0166 \$) et pour 50 copies couleur à 0,1040 \$/impression (impressions excédentaires à 0,1140 \$);

D'AUTORISER la directrice générale et trésorière à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, le contrat d'entretien;

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION
2013-08-312**

6.2.- Certificat de réception provisoire des ouvrages : Station de vidange sanitaire CMB

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour l'aménagement d'une station de vidange sanitaire au Centre Michel Brière (CMB) ont été effectués par l'entreprise Construction Christian Bouchard inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations émises pour l'acceptation provisoire des travaux par la firme Genivar inc.;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER madame Lucie Roger, directrice générale et trésorière, à signer le certificat de réception provisoire des travaux relatifs à la station de vidange sanitaire au Centre Michel Brière (CMB) réalisés par l'entreprise Construction Christian Bouchard inc.;

ADOPTÉE.

7.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

8.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

9.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

10.0.- AFFAIRES NOUVELLES

10.1.- Motion de félicitations : Arrangements floraux de la ville

Il est résolu unanimement

DE FÉLICITER tous les cols bleus de la Ville impliqués dans la créativité et l'originalité des arrangements floraux de la Ville de Malartic pour l'été 2013.

RÉSOLUTION
2013-08-313

10.2.- Cercle des fermières : Réservation du Pavillon d'accueil et d'informations -Vente annuelle de 2 jours

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la réservation du Pavillon d'accueil et d'informations au Cercle des fermières pour leur vente annuelle de 2 jours, le tout conditionnel aux disponibilités à vérifier avec le Service des loisirs et de la culture;

Adoptée.

11.0. CORRESPONDANCE

11.1.- Programme économie d'eau potable (PEEP) : Remerciements

Correspondance a été déposée au conseil.

12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

RÉSOLUTION
2013-08-314

13.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 12.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.


ANDRÉ VEZEAU
MAIRE


Me GÉRALD LAPRISE
GREFFIER ET DIRECTEUR
DES SERVICES JURIDIQUES